79e ANNEE. — N° 128. DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1939.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RECLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SITUATION

Dans cette guerre totale, pendant que les combattants luttent contre les ennemis armés de l'extérieur, le gouvernement doit pourchasser sans faiblesse et sans répit les ennemis masqués de l'intérieur.

La propagande boche dont nous parlions l'autre jour est remarquable à la fois par l'étendue de son organisation et par la sottise grossière de l'esprit qui l'anime.

Mais il faut faire attention que la stupidité de ses thèmes, très apparente tant qu'ils sont formulés par une voix étrangère, s'atténue sensiblement quand ils sont mis au point et habilement présentés par quelqu'un qu'on peut croire de « chez nous » ! Dès lors il n'y a plus contre eux la suspicion légitime qui frappe tout ce qui vient de l'ennemi. D'instinct on se méfie de ce qui se dit *là-bas* et l'on repousse en bloc les raisonnements sophistiques et mensongers des Boches dont l'intérêt à nous tromper est trop évident...

Ces mêmes arguments repris sous une autre forme et modulés en sourdine avec l'accent du pays risquent de se glisser dans les esprits et d'y faire leur travail dissolvant. C'est de près seulement qu'on peut injecter le poison.

⁂

Le méprisable individu qui, de Stuttgart, appelle chaque soir ses « chers auditeurs français » peut bien leur raconter que nous sommes voués à la misère si nous nous obstinons dans cette guerre que l'Angleterre a provoquée !!! Il peut bien ajouter que le mauvais génie britannique a poussé la Pologne à envahir l'Allemagne, qu'Hitler brûle d'amour pour la France et ne demande qu'à vivre en paix avec elle !... Il peut bien dire tout ce qu'il voudra. Cela vient de *là-bas* et le public français rejette ces ignobles bobards d'un haussement d'épaules.

Mais que dans un groupe, profitant d'un de ces moments où des parents inquiets disent leurs tristesses, au cours d'une de ces conversations pleines des malheurs de la guerre, un personnage d'ici vienne à suggérer que cela fait bien des misères pour des gens que nous ne connaissons pas, qu'après tout la Pologne n'a pas toujours été irréprochable et que peut-être, moyennant quelques sacrifices dont les Anglais prendraient leur part, il y aurait quelque moyen de s'accorder avec l'Allemagne, — s'il ne se trouve pas là quelqu'un pour réfuter vigoureusement ces mensonges — qui vous dit que dans quelque cœur faible et douloureux ces paroles n'iront pas affaiblir la résolution et briser le ressort de la résistance ?

⁂

C'est par ce détour seulement qu'elle est dangereuse la propagande de Goëbbels, ce gnôme malfaisant dont, au rebours du personnage romantique, la laideur physique est le fidèle reflet de sa laideur morale ! Il faut veiller sur ses propagandistes de l'intérieur.

Tous ne sont pas des agents directs ou indirects d'Hitler ou de Staline. Mais tous se font leurs complices. Par la désagrégation morale à laquelle ils contribuent, ils collaborent aux criminels projets d'Hitler contre la liberté des Français et l'existence même de notre pays.

Il importe au plus haut point que le gouvernement, avec tous les moyens dont disposent les pouvoirs publics, ne se relâche pas dans son œuvre de défense contre cette propagande écrite ou chuchotée qui tend à saper le moral des Français. Nos compatriotes, que la victoire allemande livrerait à la tyrannie hitlérienne, doivent tenir pour certain que le Führer ne compte pas triompher sur le front de combat. Là, c'est nos armées qu'il faut combattre, et il sait qu'il ne les brisera pas. Aussi s'en prend-il à l'arrière qu'il essaye de désagréger. Il s'attaque aux civils sachant bien que si ceux-ci ne « tenaient » pas, tout l'héroïsme des soldats ne l'empêcherait pas de vaincre...

Dans cette guerre totale, pendant que les combattants luttent contre les ennemis armés de l'extérieur, le gouvernement doit pourchasser sans faiblesse et sans répit les ennemis masqués de l'intérieur.

⁂

Par un phénomène monstrueux, nos ex-communistes, obéissant servilement à Staline, se sont faits les agents d'Hitler. Il importe au plus haut point que la plus rigoureuse surveillance et la répression la plus sévère continuent à s'exercer sur eux. C'est plus que jamais nécessaire ; on a dissous leur parti, on a incarcéré leurs chefs. Mais on aurait tort de croire que tout est fini, que le cancer est complètement extirpé. Attention à l'action individuelle des isolés ; attention à celle des centres clandestins...

Il y a trois ou quatre jours encore, notre confrère Fernand-Laurent écrivait dans *le Jour* un article d'où nous extrayons le passage suivant :

« *Oui ou non est-il exact qu'en per-*
« *quisitionnant chez un député com-*
« *muniste, aujourd'hui détenu, et l'un*
« *des moins agressifs pourtant, si bo-*
« *nasse même qu'on l'avait nommé*
« *président d'une grande commission,*
« *on ait découvert des listes de sus-*
« *pects portant pour chacune des*
« *communes de son département, les*
« *noms des hommes à exécuter à*
« *l'heure H de la révolution soviéti-*
« *que en France ?*

« *Oui ou non, de semblables listes*
« *existent-elles pour l'ensemble du ter-*
« *ritoire ? Sont-elles connues du gou-*
« *vernement ? Figurer en bonne place*
« *sur une de ces listes ne m'empêche-*
« *ra pas de poser cette autre question:*
« *Oui ou non des sabotages intéres-*
« *sant directement notre défense na-*
« *tionale ont-ils été commis récem-*
« *ment? En connait-on les auteurs?* »

Il importe peu, bien entendu, que l'on ne réponde pas publiquement à ces questions. Mais il importe beaucoup qu'une incessante surveillance répressive mette ces agents d'Hitler, qui sont purement et simplement des traîtres, dans l'impossibilité de continuer ou de recommencer. Les hommes de langue sont aussi dangereux que les hommes de main, les agents de propagande autant que les gens d'action.

Aux uns et aux autres qu'on applique une loi contre laquelle ils ne pourraient pas protester, celle que les communistes ont faite en Russie pour se débarrasser des « ennemis de l'Etat ».

EMILE LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

L'hitlérisme tel qu'il est

A diverses reprises, le gouvernement nazi s'est plaint des « mauvais traitements » dont seraient victimes les minorités allemandes dans les pays étrangers et des conditions « macédoniennes » qui y régneraient.

Or, le gouvernement britannique vient de publier un « Livre Blanc » qui relate, d'après les rapports produits par Sir Nevile Henderson et divers consuls anglais en Allemagne, d'après les déclarations d'anciens prisonniers des autorités nazies, les traitements infligés aux nationaux allemands dans le Reich même.

« Les textes publiés, est-il dit dans la préface du « Livre Blanc », montreront que, sous le régime actuel, les conditions qui règnent en Allemagne même, et le traitement des sujets allemands, rappellent, non pas la Macédoine, mais les époques les plus sombres de l'histoire de l'humanité. »

On assiste, tout d'abord, aux arrestations en masse des membres de l'opposition, lors de l'arrivée nazie au pouvoir. Violences, brutalité, rien ne fut épargné. Les étrangers eux-mêmes eurent à souffrir. Des sujets britanniques, — cela se passait en 1933 — furent assaillis, dans la rue, par des S.A. Un consul général étranger fut grièvement blessé par des hommes en uniforme, et la légation de Tchécoslovaquie rapporte, le 29 novembre de la même année, à Sir Nevile Henderson, que 344 de ses nationaux avaient été attaqués ou arrêtés depuis le début du nouveau régime.

Des scènes inimaginables, qui révèlent une cruauté poussée au paroxysme, se sont déroulées dans les camps de concentration.

Les déclarations recueillies par le Foreign Office et par une organisation charitable fonctionnant en Allemagne, font connaître que ces scènes sont monnaie courante dans les camps. Infirmes, malades, vieillards, contraints de transporter d'énormes fardeaux. Flagellations, pendaisons par les bras à trois mètres au-dessus du sol, pendaisons publiques et qui durent pendant trois heures... Tout y est... La mesure de l'horreur est comble, parfois dépassée...

Les documents qui forment le « Livre Blanc » sont de telle nature — nous n'en pouvons donner qu'un bref aperçu — que le gouvernement britannique a hésité, longuement, avant de les livrer à la publicité, « mais, explique-t-il, l'attitude du gouvernement allemand et sa propagande dépourvue de scrupules l'obligent à publier ces textes, afin que l'opinion anglaise et étrangère soit à même de former un jugement... ».

Voilà qui est fait.

Francisque LAURENT.

Informations

Etat de siège en Hollande

Le « Journal Officiel » de Hollande du 1er novembre publie un arrêté royal proclamant l'état de siège dans différentes communes des provinces du Brabant septentrional, de Gueldre, de Hollande méridionale et septentrionale, de Zélande, d'Utrecht, de Frise et du Limbourg. L'arrêté entre en vigueur à la date d'aujourd'hui.

C'est immédiatement à la suite de la déclaration faite par le Premier hollandais, M. de Geer, que l'état de siège a été proclamé. Seules trois provinces ne sont pas touchées.

Après le discours de M. Molotov

Les gazettes berlinoises ont reproduit le discours de M. Molotov comme elles reproduisaient les déclarations de guerre d'Hitler à Staline sur toute la largeur de la première page.

Les milieux politiques compétents, qui d'ailleurs n'en ignoraient rien, sont obligés de reconnaître cet après-midi que le concours que les Soviets prêteront au Reich sera surtout d'ordre « moral ». Les Allemands avaient réclamé de l'aviation et suggéré que des troupes rouges se missent en marche en direction des Indes. Molotov a délivré à Hitler un certificat... de bonnes mœurs ! C'est tout.

Les élections en Suisse

Les résultats connus de dix-neuf cantons, sur vingt-deux, des élections au conseil national, n'apportent, comme prévu, pas de grands changements. Les communistes perdent leurs deux sièges de Bâle et de Zurich.

Les mesures de précaution de la Suisse

Par mesure de précaution, le gouvernement suisse a transféré à l'intérieur du pays d'importantes usines installées à la frontière allemande.

Guillaume II se refuse à approuver Hitler

D'après un journal anglais, l'ex-kaiser a refusé de signer, comme le lui demandait Hitler, une proclamation approuvant la guerre contre la France et la Grande-Bretagne.

Malgré la promesse de voir sa pension augmentée, l'ex-kaiser aurait fait savoir que, réfugié dans un pays neutre, il ne pouvait faire acte politique.

Accords commerciaux italo-anglais

« On croit savoir que des négociations sont actuellement en cours en vue d'un accroissement considérable des exportations de charbon britannique en Italie.

« On croit savoir que des discussions se poursuivent en vue de l'achat par le gouvernement britannique de grandes quantités de produits italiens. Si ces négociations aboutissent à un résultat satisfaisant, le commerce anglo-italien s'élèvera bien au-dessus du niveau d'avant-guerre et même au-dessus de son niveau avant les sanctions.

« D'autre part, le commerce italo-allemand est dans un état aussi peu satisfaisant que possible. Les Italiens ont un solde gelé de 460 millions de reichsmarks, et le gouvernement allemand n'a guère manifesté l'intention de régler ce montant au moyen d'une augmentation des expéditions de charbon et d'autres marchandises dont l'Italie a besoin. »

Mutineries militaires en Allemagne

Des troupes allemandes arrivant de Pologne à Pilsen se sont mutinées.

Les prisonniers allemands sont des jeunes gens

Les Allemands emploient de plus en plus des détachements d'assaut dans leurs entreprises quotidiennes de patrouilles et de coups de main.

Parmi les prisonniers allemands faits au cours des engagements de détail qui se déroulent chaque jour entre les positions réciproques des troupes françaises et allemandes, il y a un grand nombre de tout jeunes gens. La plupart de ceux-ci sont âgés de 18 à 19 ans. C'est parmi ces jeunes soldats, frais émoulus des formations de jeunesse hitlérienne et des camps de travail, habitués à une stricte discipline et à une grande activité physique, que sont surtout recrutés les membres des « stosstruppen » chargés des coups de main actuellement si nombreux sur l'ensemble du front.

La guerre navale

A 350 milles des côtes américaines, le cargo anglais « Coulmore » a été coulé par un sous-marin allemand.

Le vapeur anglais « Bronte », de Liverpool (4.317 tonnes), a été coulé dans l'Atlantique, après avoir été attaqué par un sous-marin.

Les quarante marins de l'équipage et un passager ont été recueillis par un navire qui les a débarqués en un port anglais.

La loi de neutralité aux Etats-Unis

La Chambre des représentants a rejeté par 244 voix contre 179 l'amendement Vorys, qui recommandait le maintien de l'embargo sur les armes et les munitions et prévoyait une exception pour les avions non armés.

Communiqué officiel

N° 120. — Activité de nos patrouilles au cours de la journée entre la Blies et le Rhin.

N° 121. — Nuit calme. Quelques tirs d'artillerie et d'infanterie.

Dans la journée du 2 novembre, un bimoteur de reconnaissance allemand a été abattu sur notre territoire par un avion de chasse britannique.

EN PEU DE MOTS...

— Quatre journalistes allemands sont passés à Bâle, se rendant, sur l'ordre du Ministère des affaires étrangères du Reich, à Rome, accompagnés de secrétaires.

— Mgr Migneu, archevêque de Rennes, a été trouvé mort chez lui, mercredi soir, à l'issue des vêpres. Il était âgé de 64 ans.

— Le nouveau sous-marin italien, « Liuzzi », a plongé à 107 mètres de profondeur au cours des épreuves auxquelles il vient d'être soumis dans le golfe de Torente. Il s'est maintenu à cette profondeur pendant une demi-heure.

— Un généreux donateur qui veut garder l'anonymat a fait remettre à M. Edouard Daladier une somme de 731.000 francs pour les œuvres nationales.

— La Société des Gens de Lettres a commémoré, jeudi, à l'hôtel de Massa, les écrivains membres et adhérents de la Société morts pour la France au cours de la guerre de 1914-1918. Devant la plaque commémorative, M. Jean Vignaud a prononcé un émouvant discours.

NOS ÉCHOS

Australien de la vieille France.

L'Australie s'apprête à nous envoyer d'abord un important contingent d'aviateurs qui grossira les rangs de la Royal Air Force. Le commandant de ce corps expéditionnaire porte un nom très français : Hippolyte-Ferdinand de la Rue, capitaine aviateur australien, est en effet le descendant d'une vieille famille française émigrée en Australie à l'époque de la colonisation, ce qui remonte à deux siècles à peine.

Fin, racé, spirituel, avec une nuance d'humour dans son ironie, le capitaine de la Rue possède parfaitement la langue de ses ancêtres et peut passer, à Paris même, pour un vieux Parisien. C'est d'ailleurs la deuxième fois que ce brillant soldat revient au berceau de sa race. La première fois ce fut en 1914, et, déjà, comme aviateur.

Concierge.

Il y a encore des gens qui ignorent la guerre. Comme cette pipelette qui voyait monter quelques sacs de sable dans les étages supérieurs de sa maison et qui grognait :

— Y savent vraiment plus quoi inventer. V'là maintenant que mes gosses devront aller au grenier pour faire des pâtés !

Annonce.

Depuis quelques jours on voit paraître dans certains journaux belges une curieuse annonce : « Spécialiste de l'organisation des abris. Se rend sur place pour examiner les lieux. Un mauvais abri est plus dangereux que pas d'abri du tout. »

La neutralité de la Belgique ne rassure que médiocrement nos anciens amis.

Effet inattendu.

C'est une vérité acquise depuis longtemps que la natalité s'accroît en temps de guerre. Quand la probabilité de la mort devient constante, la joie de vivre s'exaspère. Ce regain de vie est productif. Pourtant, l'un des effets les plus inattendus de la mobilisation est la fermeture des bureaux de nourrices ! Sur la porte de l'un d'eux, dans le quartier des Batignolles, on lit : « *Fermé pour cause de mobilisation.* »

Qui est mobilisé : les poupons ou les nourrices ?

Féminités.

— Pour être tout à fait heureuse, disait récemment Parisys, il ne suffit pas qu'une femme soit préférée, il faut encore qu'elle sache à qui !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

PROPOS D'UN RURAL

Distiller les petits vins mais à quelle condition ?

En apprenant que les services de l'intendance allaient acheter beaucoup de vin à nos soldats pour leur fournir un litre en moyenne par jour et du vin chaud, beaucoup de viticulteurs se sont frottés les mains en se disant « bonne affaire », le commerce va marcher.

M. Barthe prétend que c'est se faire illusion et que la consommation taxée ne dépassera pas pour cela 49 millions d'hectolitres.

De plus, il faut constater que le commerce civil est handicapé par suite de manque de moyens de transports, foudres et wagons-citernes qui ont été réquisitionnés.

Par conséquent, il ne faut s'attendre qu'à un écoulement à peu près normal où les vins de 9° et supérieurs bénéficieront de tous les avantages de la vente. Quant aux autres, et surtout pour ceux de 6 à 7°, l'administration va prévoir leur envoi à la distillation.

Ce serait, en effet, une grosse erreur de la part de nos dirigeants de réquisitionner pour la distillation des vins de 9° et au-dessus dans certaines caves qui doivent leur prestation, par suite d'un excédent. Là, il faut faire preuve d'intelligence et savoir garder ces vins pour les envoyer au front, nature.

Mais les viticulteurs qui ont un vin non commercial n'en doivent pas moins trouver la juste rémunération de leur labeur.

C'est pour cela que le directeur général des Contributions indirectes vient d'adresser ses premières instructions dans lesquelles nous relevons ces extraits :

« On va se trouver en présence de quantités importantes de vins à faible degré qui ne pourront recevoir d'autre destination que la distillerie. Afin de permettre leur écoulement, il a paru nécessaire de limiter à ces vins la faculté d'être distillés en vue de l'apurement des transferts de blocage.

« Les comptes du blocage devront donc être uniquement alimentés par les vins impropres à la consommation de bouche à l'exclusion de tous les vins normaux et marchands.

« L'administration envisage au surplus d'accorder certains avantages aux producteurs qui justifieront qu'en vue de satisfaire a la distillation obligatoire, ils ont distillé des vins d'achat impropres à la consommation »...

Ainsi, si l'esprit de cette circulaire est bien appliqué, il y a des chances pour que les petits vins soient revalorisés à leur prix. C'est évidemment ce que tout le monde souhaite.

Quant aux vins de 9° et au-dessus, nous ne saurions trop y insister, ils sont assurés d'un écoulement normal et certainement à un prix avantageux ; c'est donc folie de se débarrasser des trop pleins à des prix n'atteignant pas au moins de 15 à 15 fr. 50 le degré. — Ernest LAFON.

COMITÉ LOTOIS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Comité de la Caisse d'Allocations Familiales du Commerce, de l'Industrie et des Professions Libérales remercie ses adhérents de l'empressement mis à s'acquitter de leurs contributions. Ils ont ainsi permis de continuer cette œuvre sociale tant appréciée de leurs collaborateurs pères de famille.

Le Comité fait confiance en la discipline persévérante des employeurs afin ainsi que de ses institutions morales et familiales.
de maintenir la vie économique du pays, tendance allaient acheter beaucoup de

Paiement des allocations militaires

Le paiement des allocations militaires à partir du N° 301 sera effectué par le Percepteur de Cahors (Hôtel des Finances) dans l'ordre suivant :

300 à 400 : mardi, 7 novembre ; — 401 à 500, mercredi, 8 novembre ; — 401 à 500 : mercredi, 8 novembre ; — 501 à 588 : jeudi, 9 novembre.

Les intéressés devront présenter la « *carte d'allocations militaires* ».

Pour la transmission du courrier aux mobilisés

Le Ministre des Postes fait connaître que l'Administration des P.T.T. est exclusivement chargée de l'acheminement des correspondances à destination des militaires aux armées jusqu'aux bureaux centraux militaires qui ont ensuite pour mission de les diriger et les distribuer dans les secteurs de la zone des armées.

Dans ces conditions, le Ministre a attiré l'attention de l'autorité militaire sur les retards affectant la transmission du courrier aux soldats aux armées.

COMPARAISON

En 1914, après sept semaines de guerre, il n'était plus possible de trouver de monnaie, il fallait autoriser les départements et les villes à émettre des bons, les déposants des Caisses d'épargne ne pouvaient obtenir que de très faibles remboursements, les réquisitions étaient payées exclusivement en bons que nul ne voulait escompter, etc.

Que l'on compare avec le temps présent ! Les Caisses d'épargne paient à guichets ouverts et d'ailleurs les dépôts dépassent les retraits, il en est de même dans les banques, la monnaie circule librement, les souscriptions aux bons d'armement se chiffrent par milliards, l'escompte à la Banque de France est à 2 0/0, etc.

GRAVE ACCIDENT D'AUTO A FIGEAC

Vendredi soir, vers 21 heures, un accident d'auto, qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, s'est produit sur la route départementale n° 13, à quelques mètres de l'usine Ratier, en construction.

Par suite du mauvais état de la route en cet endroit, une voiture automobile où se trouvaient quatre personnes, deux hommes et deux dames, est allée buter contre le transformateur électrique qui a été mis à mal.

Une des dames a été sérieusement blessée.

Les trois autres occupants ont été seulement commotionnés.

La dame blessée a été transportée à l'hospice où elle a reçu les soins nécessités par son état.

Nous engageons très vivement les automobilistes à modérer leur allure en cet endroit très dangereux.

Assurances sociales

Messieurs les employeurs sont priés de vouloir bien renvoyer, dès que possible, au Service régional des Assurances sociales de Toulouse, les feuillets trimestriels du 4e trimestre 1939, de ceux de leurs salariés qui, actuellement mobilisés aux armées, ont été rappelés sous les drapeaux antérieurement au 1er octobre 1939 et pour lesquels, en conséquence, aucune cotisation n'est à verser pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1939.

Le pli contenant ces feuillets devra porter l'adresse suivante : « Service régional des Assurances sociales (1re Section), 14, rue du Rempart-St-Etienne, à Toulouse.

Les employeurs n'ont pas à procéder au renvoi, au Service régional, des feuillets des assurés qu'ils savent être mobilisés ailleurs qu'aux armées.

Examens de novembre

Brevet élémentaire et brevet d'enseignement primaire supérieur. — La session extraordinaire de ces examens aura lieu à Cahors le 7 novembre. Les candidats composeront à l'école primaire du Boulevard Gambetta, les candidates au lycée de jeunes filles. L'appel commencera à 7 h. 45.

Tous les candidats ayant fait leur demande avant le 7 novembre seront admis à concourir. Ils devront se munir de papier de brouillon.

Il ne sera matériellement pas possible d'adresser des convocations individuelles. Cette insertion tient donc lieu de convocation.

Brevet supérieur. — La session spéciale de novembre aura lieu à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors. Les épreuves commenceront le 7 novembre : mathématiques à 7 heures. Autres épreuves écrites à 10 heures. — *Communiqué de l'Inspection académique.*

Session spéciale de baccalauréat

Une session spéciale de baccalauréat sera organisée en avril 1940 pour les jeunes gens de la classe 1940.

Postes vacants d'instituteurs ou institutrices

Des postes d'instituteurs et d'institutrices suppléants ou intérimaires sont actuellement vacants dans le Lot. Les jeunes gens et jeunes filles pourvus du brevet supérieur, du baccalauréat ou du diplôme complémentaire d'études secondaires, peuvent adresser une demande à l'Inspecteur d'Académie.

Le service militaire et les jeunes gens sans nationalité

Le « Journal officiel » publie un décret aux termes duquel les jeunes gens résidant en France, qui ne justifient d'aucune nationalité, sont appelés avec leur classe d'âge et incorporés soit dans des régiments étrangers, soit dans des régiments français, pour y accomplir le temps du service imposé par la loi. Leur statut sera fixé par une instruction ministérielle.

CAHORS

AMÉLIORATION... PROCHAINE DE L'ÉCLAIRAGE ! ! !

Il paraît, — mais ceci sous toutes réserves —, qu'une amélioration de l'éclairage aurait lieu, très prochainement, et que *tous* les quartiers de la ville en profiteraient !

Evidemment, la nouvelle est intéressante et ne manquera pas de réjouir les habitants des rues — comme celles des Badernes par exemple, — qui sont, actuellement, plongées, la nuit venue, dans la plus profonde obscurité.

Certes, personne ne réclame le rétablissement de l'éclairage normal, mais tout le monde estime qu'il est possible de donner un peu de lumière pour permettre aux habitants de rentrer, le soir, chez eux, sans risques, sans difficultés.

Or, nul ne contestera — il suffit de s'en rendre compte — qu'après 21 heures, il n'est pas sans danger de parcourir de nombreux quartiers de la ville.

Jusqu'à présent, on n'a pas eu à déplorer d'accident grave, mais avec la mauvaise saison qui arrive, le contraire pourrait, malheureusement, se produire.

Souhaitons donc, pour la satisfaction et l'intérêt de tous, qu'une amélioration de l'éclairage ait lieu très prochainement dans tous les quartiers de notre bon vieux Cahors.

L. B.

LYCÉE GAMBETTA

BACCALAURÉATS

Résultats complets des examens. Ont été définitivement reçus :

Première partie : série A

Albert Pierre, de Cahors.
Andral Lucien, de Cahors.
Besse Pierre, de Cahors (mention a.b.).
Bordas Albert, de Bretenoux.
Bozaul Roger, de Lherm.
Bris Paul, de Cahors (mention a.b.).
Giral Pierre, de Gourdon.
Guilhem Jean, de Mayrinhac-Lentour.
Malet Paul, de Cahors.
Mattaz Guy, de Thédirac (mention a.b.).
Redoulès Jean, de St-Germain (m. a.b.).
Rouquié Robert, de Cahors.
Sabrié Pierre, de Cahors.

Série A'

Cousy Pierre, de Cahors.
Costes Jean, de Cahors.
Daymard Robert, de Duravel.
Dilhac Robert, de St-Géry.
Jammes Jean, de St-Céré.
Mazure Pierre, de Luzech.
Pagès Louis, de Montcuq.
Taillade Jacques, de Gourdon (m. a.b.).
Pradayrol Jean, de Pescadoires.

Série B

Glénadel Jacques, de Gourdon.
De Maynard François, de Cahors.
Belhassine Mahmoud, de Tunis.

Deuxième partie : Mathém. Elém.

Baup Georges, de Souillac.
Mlle Besse Simone, de Cahors.
Besse Henri, de Cahors.
Mlle Brousse Juliette, du Boulvé.
Brugières J., de St-Denis-Martel (m. a.b.).
Catala Pierre, de Cahors.
Crubillé Jean, de Payrac.
Deilhes Jean, de Cahors.
Deviers Henri, de Saint-Clair.
Iches Jean-Louis, de Cahors (m. b.).
Murat Jean-Marie, des Junies (m. a.b.).
Négrier Louis, de Souillac (mention b.).
Rocher Raymond, des Junies.
Schyn Louis, d'Angl.-Juillac (m. a.b.).
Treffel Jacques, de Cahors.

Admissible : Delsol Hubert, de Montlauzun.

Philosophie

Andrieu Eloi, de Labastide-Murat.
Audoire Pierre, de Cahors.
Bergougnoux Jean, de Bach.
Breuil Jacques, de Martel.
Bennet Henri, de Cahors.
Castanié Pierre, de Cahors.
Deschamps Aymard, de Strenquels.
Dissès Jean, de Cahors.
Dauriac Pierre, de St-Julien-Lampon.
Fages André, de Cahors.
Fajoles André, de Cahors.
Fombeur-Buéli Pierre, de Cahors.
Laplaze Lucien, de Gagnac.
Labrousse Bertrand, de Cahors.
Laval Roger, de Puybrun.
Noual Germain, de Condat.
Pélaprat André, de Figeac.
Pomié Armand, de Montcuq.
Pousson Lucien, de Cahors.
Puech-Maurel Adrien, de Rocamadour.
Vidal Yves, de Payrac.
Vidilles Jean, de Lagardelle (m. a.b.).
Vizerie André, de Souillac.
Besse Henri, de Cahors.
Brugières Jean, de St-Denis-Martel.
Iches Jean-Louis, de Cahors.
Négrier Louis, de Souillac.

Admissible : Salgues Louis, de Cahors.

⁂

De tels succès se passent de tous commentaires et la valeur de l'enseignement donné dans notre grand établissement universitaire se juge à ses résultats. Nous nous permettons d'y ajouter nos vives félicitations.

SERVICE MÉDICAL A CAHORS

Voici le nom et l'adresse des médecins qui assureront le service médical :

Lundi 6 novembre :
Dr Méric de Bellefond, Lycée de garçons, rue Clemenceau, chez Mme Galey.

Mardi 7 novembre :
Dr Morel, Hôpital Bessières, 8, avenue du Nord.

Mercredi 8 novembre :
Dr Rougier, Hôpital mixte, rue Wilson.

Jeudi 9 novembre :
Dr Tourneux, Grand Séminaire, Cabessut, villa Pezet.

Vendredi 10 novembre :
Dr Tricoire, Hôpital Bessières, Hôtel Pégourié.

Samedi 11 novembre :
Dr Vidal, Hôpital Bessières, 1, rue Wilson.

Dimanche 12 novembre :
Dr Assailly, Grand Séminaire, Hôtel Laroche.

Lundi 13 novembre :
Dr Billard, Grand Séminaire, 12, rue Pélegry.

Mardi 14 novembre :
Dr Roqueplo, station révision gare, 42, rue Victor-Hugo.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper, dans ses plus chères affections, M. Linon, le sympathique juge de paix honoraire de Cahors.

Mme Linon, son épouse, est décédée à Cahors, à l'âge de 84 ans. Ses obsèques ont été célébrées, vendredi matin, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à M. Linon, aux familles Gourcerol et Didier, l'expression de nos bien sincères condoléances.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 octobre au 3 novembre

Naissances

Laviale Nicole, 19, rue St-Barthélémy.
Sivet Gérard, rue Wilson.
Latapie Michel, rue Wilson.
Delclaux Michèle, rue Wilson.
Pradel Claude, rue Wilson.
Lods Josiane, rue Wilson.
de Fraytas Jean-Claude, rue Wilson.
Ramet Guy, rue Wilson.
Got Yves, place des Petites-Boucheries.

Mariages

Bellemère Jacques, étudiant, et Claverie Jacqueline, comptable.
Montagne Gustave, serrurier et Monteil Gabrielle, comptable.
Colombel Elie, voyageur de commerce, et Guy Jeanne, dactylographe.

Décès

Marchesini Maria, épouse Cargnelutti, s.p., 43 ans, rue Wilson.
Bourthoumieux Jacques, typographe, 64 ans, 11, rue St-Georges.
Thérésa Conouza Carranza, s.p., 42 ans, rue Wilson.
Xavier Lassalle, culivateur, 66 ans, rue Wilson.
Marie Cazes, épouse Linon, 83 ans, 44, rue Wilson.
Jean Laurent, s.p., 86 ans, aux Tuileries.

Pharmacie de service

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 5 novembre et le lundi matin par la pharmacie Orliac.

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Football association. — Après un dimanche de repos, les Jeunes Cadourques reprendront, dimanche prochain 5 novembre, leur calendrier, en se rendant sur le terrain de l'Union Sportive Montalbanaise. Périlleux honneur pour les J.C., car on se souvient de la portée magistrale de l'U.S.M. qui joua dimanche sur le terrain Lucien-Desprats contre le Stade Cadurcien.

EDEN

Samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 h.,
Un film à grand spectacle

ARTISTES ET MODÈLES

Actualités Paramount avec de nombreux reportages sur les derniers événements et un magnifique complément.

Nota : aujourd'hui, changement d'Actualités.

PALAIS DES FETES

Samedi 4, dimanche 5 novembre, en soirée, à 20 h. 45, dimanche, matinée à 15 heures,

Martha Eggerth, Jean Kiepura dans
CHARME DE LA BOHÈME
un film comme on en voit rarement.

En complément : *L'aluminium français* (documentaire), *Actualités mondiales*, en même temps que les grands cinémas de Paris.

Service de santé

M. de Grandidier, médecin auxiliaire à la 17e région, est nommé au grade de médecin sous-lieutenant.

Police des étrangers

Pour défaut de pièces d'identité, procès-verbal a été dressé au nommé Xavier Lopez, originaire du Chili, ouvrier agricole chez Mme Vergne, propriétaire à Campanolle (commune de Payrac).

Procès-verbal a été dressé, également, à Mme Vergne pour n'avoir pas exigé de Lopez la régularisation de sa situation d'étranger.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Etat-civil du mois d'octobre. — Naissances : Turroc Jacques-Jean-Marie-Julien, à Castelnau.

Mariages : Néant.

Décès : Bennet Marie, sans profession, à Castelnau, 69 ans ; Desquines Clément, à Castelnau, 69 ans.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnau-Montratier se tiendra le mardi 14 novembre. Cette foire, la première de la saison d'hiver, est habituellement très importante Que les agriculteurs s'y rendent très nombreux et y conduisent tous leurs produits.

Duravel

Union Sportive Duravelloise. — Le bureau sortant de l'Union sportive invite les membres actifs et honoraires de la Société, ainsi que tous les sympathisants et amis du sport, à assister à la réunion préparatoire, annuelle, qui aura lieu, conformément aux statuts, au Siège social, dimanche prochain, 5 novembre, à 18 heures légales.

Les bonnes volontés ne manqueront pas pour permettre à notre vieille Société de procurer cette année encore à la jeunesse sa distraction favorite, malgré les entraves que les événements peuvent apporter désormais au rythme habituel des manifestations sportives.

Montcabrier

Subvention. — M. René Besse, Ministre des Anciens combattants, Député du Lot, a reçu de son collègue M. le Ministre de l'Agriculture la lettre ci-dessous :

« Monsieur le Ministre,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat de St-Matré en vue de l'exécution d'un projet d'électrification de la commune de Montcabrier.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'accorder à cette collectivité un relèvement de 168.000 francs sur la subvention antérieurement allouée, dont le maximum est ainsi porté à 441.000 francs, le taux demeurant fixé à 42 0/0.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. — *Le Ministre de l'Agriculture*, signé : QUEUILLE. »

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ; une huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'Indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS.* — *Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fêtes de la Toussaint et du 11 novembre. — Suivant les instructions du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Anciens combattants, le cortège officiel du 1er novembre, qui avait lieu tous les ans, n'a pas eu lieu. Mais des couronnes ont été déposées comme d'usage aux deux monuments aux morts et les membres des associations se sont rendus, par petits groupes ou individuellement auprès de ces monuments.

Succès scolaire. — Nous avons le plaisir d'annoncer le succès de M. Rouvet Henri à sa première année de licence.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Nouveaux professeurs. — Mlle Aufrère, licenciée d'histoire et de géographie, et Mlle Vallard, mêmes diplômes, sont nommées, l'une au collège Champollion, l'autre au collège de jeunes filles.

Nous leur adressons nos souhaits les meilleurs de bienvenue.

Collège Champollion. — Le principal du collège informe les familles qu'à partir du 3 novembre, une deuxième étude fonctionnera au collège dans la mesure des places disponibles. La priorité sera accordée aux élèves qui se sont déjà fait inscrire. Le nombre des élèves qui peuvent être encore admis est de 20 ; le prix de l'externat surveillé est de 30 francs par trimestre pour le premier cycle, et de 36 fr. pour le second cycle.

L'externat surveillé se recommande tout particulièrement pour les élèves de classe du premier cycle, (sixième, cinquième, quatrième et troisième) qui ne trouveraient pas à la maison les moyens d'accomplir régulièrement leur tâche scolaire.

Dans la magistrature. — Nous apprenons que M. Couybes, juge de paix honoraire, est rappelé à l'activité et est délégué pour les cantons de Cajarc et de Limogne.

Grave accident d'auto. — Lire à la « Chronique du Lot ».

St-Céré

Commissariat de police. — M. Dalbera, notre excellent commissaire de police qui avait été mobilisé, a repris possession de son poste.

St-Jean-de-Lespinasse

Mort du doyen de la commune. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Jules Labrousse, décédé à l'âge de 92 ans. Le regretté disparu, doyen de la commune, était unanimement estimé. Nous prions la famille de vouloir bien trouver ici l'expression de nos bien vives sympathies et de nos sincères condoléances.

Thémines

Nécrologie — Nous avons appris avec peine le décès subit, à l'âge de 70 ans, de M. Abel Pélaprat, ancien meunier, demeurant à la Maison carrée. Ses deux fils, mobilisés, n'ont pu assister à ses obsèques. Nous leur adressons, ainsi qu'à leur mère et à toute la famille, nos bien vives condoléances.

Divers. — Mme Vayssié, institutrice en retraite, et M. Céré, facteur-receveur retraité, ont été tous deux rappelés à l'activité. La première remplace M. Albet, instituteur aux armées, et le second est en remplacement à St-Cirgues.

— M. Donadieu René est définitivement reçu au baccalauréat mathématiques. Nos félicitations.

— Notre compatriote, M. Raymond Lescale, instituteur à Issendolus, mobilisé, vient d'hériter d'un garçon, son premier-né. Nos félicitations aux heureux papa et maman et nos vœux de prospérité au jeune bébé.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Délit de chasse. — Contravention a été dressée à M. Lalo, cultivateur à Caniac, qui, oubliant que la chasse était interdite, traquait le gibier.

Gignac

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Geneviève Morand, fille de M. Morand, notaire à Gignac, avec M. René Caux, étudiant en médecine, actuellement mobilisé. Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Rampoux

Solidarité paysanne. — Mme Laval, dont le mari est mobilisé, trouva dans la grange un de ses bœufs qui était mort subitement dans la nuit.

Dans un beau geste de solidarité, les habitants de la commune ont fait une quête dont le produit a été remis à Mme Laval pour la dédommager de la perte qu'elle avait subie.

Souillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Jeanne Rigaud, décédée à son domicile, quartier de Blazy, à l'âge de 81 ans. Ses obsèques ont été célébrées mardi matin au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Gramat

Réunion. — Les adhérents de la coopérative de blé de la région de Gramat sont priés de vouloir bien assister à la réunion de l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 5 novembre, à 15 heures, à la mairie.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 3 NOVEMBRE AU SOIR

Journée calme sur l'ensemble du front. Quelques actions locales des éléments de contact.

UN ÉVÉNEMENT CAPITAL

La Chambre américaine des représentants vote à son tour la levée de l'embargo sur les armes. Le vote acquis par 243 voix contre 181 a produit une énorme impression aux Etats-Unis et dans le monde entier. La nouvelle loi sur la neutralité va être soumise aujourd'hui à la signature de M. Roosevelt et entrera en vigueur immédiatement.

La chute du bombardier allemand près d'Hazebrouck

Deux habitants de Staple, près d'Hazebrouck, où s'est écrasé le bombardier allemand, mitraillé par des aviateurs anglais, travaillaient non loin du point de chute.

Bien que sans armes, les deux hommes ont tenu les aviateurs allemands à l'écart de leur appareil jusqu'à l'arrivée des autorités militaires et de nombreux curieux.

Ces courageux civils sont MM. Eugène Vantours et Jean Elbout.

Plus de premières classes dans les chemins de fer

On annonce que dans un bref délai les chemins de fer français ne vont plus offrir aux voyageurs que deux classes au lieu de trois.

Dès le 1er décembre prochain, on envisage de supprimer la première classe dans tous les trains omnibus et de banlieu. Seuls les express des lignes à grand trafic conserveront des premières sur un train de jour et un train de nuit.

Une indemnité de 10 francs par jour est attribuée à tous les militaires engagés directement dans le combat.

Au cours du Conseil des ministres, M. Edouard Daladier a fait adopter une série de mesures améliorant la situation des militaires aux armées.

Il a été jugé indispensable de faire bénéficier d'une indemnité spéciale ceux qui sont plus particulièrement exposés : Une indemnité de combat, fixée à dix francs par jour, est attribuée aux militaires de tous grades engagés directement dans le combat.

Enfin, dans le but d'obtenir autant que possible l'égalité des traitements appliqués à la réserve et à l'active, les sous-officiers, caporaux-chefs et brigadiers-chefs des réserves qui, du fait d'un engagement, d'un rengagement ou d'une commission, ont servi au delà de la durée légale dans l'armée active ou qui ont servi sous l'empire de lois antérieures à la loi de recrutement du 1er avril 1933, seront admis au bénéfice de la solde mensuelle des militaires de carrière du même grade et du même cadre.

Cette mesure a pour effet d'accorder la solde mensuelle aux cadres non officiers des réserves qui avaient pu en bénéficier dans le passé, notamment au cours de la guerre 1914-1918.

En ce qui concerne les personnels de l'armée de mer et de l'armée de l'air, des mesures du même ordre, adaptées à leur situation particulière, sont également prévues.

Un habitant du Liechtenstein donne un million pour les familles des mobilisés français

Un généreux Liechtensteinois, qui a tenu à garder l'anonymat, a remis à l'ambassadeur de France un chèque d'un million de francs français, avec prière de le faire parvenir à M. Edouard Daladier.

Cette somme est destinée à venir en aide aux familles de mobilisés nécessiteuses.

ETUDE
DE
Maître Lucien DAVEZAC
licencié en droit
Notaire à Puy-l'Evêque

Suivant contrat retenu par Maître DAVEZAC le dix-neuf octobre mil neuf cent trente-neuf, enregistré à Luzech le vingt et un octobre suivant,

Monsieur TRÉPIÉ François, boulanger, a vendu à Monsieur DEYRE Pierre, agriculteur domicilié à La Mauretie (Dordogne), un fonds de commerce de boulangerie exploité par lui à Puy-l'Evêque.

Cette vente a été publiée au *Bulletin Officiel*, dans son numéro du 1er novembre dernier.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, en l'Etude dudit Maître DAVEZAC.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

SERVICE D'ANNIVERSAIRE

Monsieur Pierre LACARRIÈRE et ses enfants, et tous les autres parents et amis, vous prient de vouloir bien assister au service anniversaire qui sera célébré le lundi 6 novembre, à 8 heures, en l'Eglise St-Urcisse, pour le repos de l'âme de

Madame J. LACARRIERE

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

Pour toutes plantations, arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne, Maison **A. POUZERGUES,** 2 *bis*, rue Emile-Zola, près des Remparts, Cahors. Création de parcs et jardins. Grand choix de chrysanthèmes.

La personne qui a été vue et accostée dimanche, à la sortie de la messe de 11 heures, avec deux parapluies au bras, est priée de rapporter au sacristain de la Cathédrale, contre récompense, le parapluie de soie noire manche blanc et noir qu'elle a trouvé dans la Cathédrale.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Réparations en tous genres
F. ROY
Boulevard Gambetta (Théâtre)
Parfaite exécution de tous travaux d'horlogerie

Déménagements
FOURGONS CAPITONNÉS
GARDE-MEUBLES
P. NOYER
5, rue Jean-Caviole, CAHORS

Cabinet Immobilier
(20e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
toutes propriétés
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Pour vos Maux D'ESTOMAC

BRÛLURES
AIGREURS
GASTRITES
DYSPEPSIE
POUDRES de COCK
Toutes pharmacies, fr. 12.50 la boîte

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 48

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

— M. et Mme de Bassières ne sont plus au palace, Monsieur. Ils ont quitté Nice ce matin.

Jacques de Balorier eut un violent haut-le-corps et se sentit pâlir.

— Ils sont partis ! s'exclama-t-il, n'en pouvant croire ses oreilles.

— Oui, Monsieur.

— Mais pour où ?

— Pour Paris.

— Et quand ?

— Par le premier rapide... Ils seront rendus vers seize heures.

Jacques en restait hagard, anéanti, la tête perdue... Tout au plus parvint-il à formuler mentalement :

« Partis, tous les deux ! Partis comme cela, sans rien me dire !... Sans un avis, sans un adieu ! Oh ! Josiane !... Est-ce possible ?... »

Pas seulement possible, mais certain, hélas ! Et la douloureuse surprise de Jacques se décomposait en deux éléments fort distincts et même disparates :

Pour ce qui était de Régis de Bassières, cela se traduisait par un doute pénible, une inquiétude diffuse :

— A-t-il, tout à coup, contre moi, quelque grief inavoué ?... Ou bien, sans raison, a-t-il changé d'opinion sur mon compte ? Je ne crois, pourtant, l'avoir desservi en rien. Tout au contraire, je me suis montré aussi serviable et obligeant que possible, envers lui et envers Josiane.

Josiane ! Les yeux de Jacques marquaient un particulier étonnement tandis qu'il répétait mentalement ce prénom si plein de douceur et de charme.

Comment avait-elle pu partir, sans lui faire l'aumône d'un « au revoir » ?

C'est étonnant comme certains jeunes hommes sont enclins aux jugements téméraires, et toujours disposés à se tourmenter eux-mêmes ! Quittes, naturellement, à en avoir honte et repentir, et à se frapper humblement la poitrine devant celles que, dans le secret de leur cœur, ils ont si injustement offensées !

Et tel fut bien, ou à peu près, le cas de Jacques de Balorier.

Il avait traîné une matinée misérable, tantôt à travers les jardins du palace, tantôt sur le large trottoir ombragé qui longeait sa façade, n'interrompant ce va-et-vient automatique que pour venir faire de courte haltes dans le grand hall fleuri, comme s'il attendait l'arrivée... ou le retour de quelqu'un.

Et, de fait, qui sait s'il ne l'attendait pas, ce retour ? Quand le sentiment s'empare du cerveau, il peut y semer des idées si bizarres !

Midi surprit ainsi le jeune homme, le cœur gonflé de doutes, de perplexités, de récriminations et de rancune.

S'il gagna les salons du restaurant, ce fut bien machinalement, pour suivre les autres et faire comme tout le monde ; et s'il mangea, ce fut, certes, par un reflexe absolument inconscient.

Mais, alors qu'il quittait la salle, après ce morne repas, et qu'il s'en allait, sans trop savoir où, chercher l'oubli de lui-même, au grand air du ciel miséricordieux, il fut rattrapé, à la course, par un des jeunes boys du palace.

— Monsieur de Balorier ! haleta celui-ci.

— Quoi donc, mon petit ?

— C'est une lettre pour vous... Elle est arrivée il y a un quart d'heure... Je ne parvenais pas à vous trouver.

Il tendait un pli que Jacques prit avec un calme affecté, tout en cherchant dans sa poche un pourboire digne d'un messager si essoufflé.

Mais, déjà, il avait jeté un coup d'œil sur la suscription de l'enveloppe... Une écriture de femme, évidemment. Mais, sûrement, aussi, une écriture qu'il ne pouvait identifier. Celle d'une femme qui ne lui avait point encore écrit. Et c'est pourquoi, en dépit de toute logique, ne la connaissant pas, il la reconnut immédiatement et sans erreur :

« Josiane ! »

Eh ! oui, c'était Josiane... Josiane elle-même... Et elle écrivait ceci, dont le destinataire fut, si l'on peut dire, doublement bouleversé par le remords et l'effroi :

« Cher Jacques, mon dévoué compagnon... Qu'avez-vous dû penser de ma disparition, si soudaine, si étrange, et si peu... protocolaire ?

« Je tiens à vous dire tout de suite que je ne suis pour rien dans cette bousculade, que j'en ai été aussi surprise que vous-même, et que j'ai déploré, plus encore que vous n'avez pu le faire, les circonstances pénibles qui m'ont obligée à partir précipitamment, sans même faire mes adieux à l'ami très cher que vous êtes pour moi.

« Je ne vous expliquerai rien, parce que je ne comprends rien.

« Voici le fait brutal : Hier au soir, quand Régis est rentré, après moi, au palace, il est venu me déclarer, inopinément, qu'il était rappelé d'urgence à Paris pour affaire importante.

« Cela, après tout, pouvait être exact, et je ne songeai même pas à formuler une objection... Par contre, ce qui me parut inexplicable, c'était l'exaltation visible de Régis, cette sorte de fureur concentrée qui empourprait son visage, faisait flamber ses yeux et gronder sa voix. Et, plus encore, ce ton impérieux jusqu'à l'insolence, que je ne lui avais jamais connu ; enfin, cet accent d'hostilité farouche contre moi, pauvre moi, si passivement, si muettement soumise à une décision dont j'ignorais la cause ou le prétexte !... Je ne suis pas encore revenue de ma stupeur.

« Et cela vous aidera à comprendre comment je n'ai pas trouvé le moyen de vous prévenir de notre exode précipité.

« Outre que j'étais littéralement stupéfaite, j'éprouvais l'impression que Régis tenait essentiellement à ce que ce départ fût tenu secret...

« C'est en cachette que je vous griffonne ces lignes, pour vous prier de ne pas m'en vouloir et de ne pas vous imaginer que vous avez prodigué votre dévouement à une ingrate.

« Mon cher compagnon, si le monde est grand, Paris est relativement petit, et vous connaissez notre adresse. Je compte donc formellement sur votre visite dès votre retour de Nice... Ne me privez pas de cette joie, vous me rendriez trop malheureuse. Et vous savez que j'ai déjà ma large part d'épreuves.

« Au revoir donc et de tout cœur vôtre.

« JOSIANE. »

Ayant achevé cette impressionnante lecture, Jacques de Balorier essuya son front moite et ses yeux embués d'émotion.

Il bégaya, à mi-voix :

« Oh !... oh !... Qu'est-ce que cela signifie ?... Mais quelle folie s'est donc emparée de ce malheureux ?... Mon Dieu ! pourvu qu'aucun mal n'arrive à Josiane !... »

XXIX

C'était bien vainement que Jacques cherchait à deviner les mobiles de Régis de Bassières et s'efforçait de pénétrer ses intentions.

Il ne pouvait pas savoir que celui-ci, sous ses dehors indifférents et détachés, dissimulait un caractère soupçonneux et tourmenté et que, dans ce cœur, si froid en apparence, couvait la sombre jalousie d'un Othello qui s'ignore.

Josiane, non plus, ne s'était pas doutée de cet aspect imprévu d'un mari qui, jusqu'alors, s'était montré pour elle si étranger, si lointain, si imperméable.

Et, pour tout dire, Régis lui-même ne se fût jamais cru capable de ces éclats de violence, de ces soudaines explosions.

Peut-être même, à cette heure, en cherchant à s'analyser, ne discernait-il pas exactement s'il avait été blessé dans une affection latente et inavouée, ou simplement froissé dans son double orgueil d'homme et de maître.

Quoi qu'il en fût, d'ailleurs, de cette alternative, il était doublement furieux contre Josiane, tant à cause de la confiance trop abandonnée qu'elle accordait à Balorier que pour les secrets conjugaux qu'elle avait délibérément trahis.

(*A suivre*).